

# REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) DEPARTEMENTAL M15 FEMININ COMITE D'INDRE ET LOIRE DE VOLLEY-BALL – SAISON 2025/ 2026

## Art. 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat Départemental	
Catégorie	Moins de 15	
Abréviation	M15F	
Commission Sportive Départementale	SANCHEZ JORIS	Name of the second
Référent(e) du championnat	Bruno BROOD	
Forme de jeu	4x4	
Genre	Féminin	
Hauteur du filet	2m15	
Taille du terrain	8m x 16m	

# Art. 2 - PARTICIPATION DES GSA (Groupement Sportif Affilié = Club)

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	12
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes par GSA	Illimité

# Art. 3 - LICENCES DES PARTICIPANTS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Volley-ball
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les entraîneurs	Encadrement
Date limite d'homologation (DHO) pour participer à l'épreuve	Licence validée avant toute participation
CATEGORIES AUTORIS	SEES
M15	Oui
M13 avec simple surclassement	Oui

# Art. 4 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	Entre 13h et 16h (en fonction du GSA organisateur)
Plage d'implantation autorisée	Week-end de la date de la rencontre

# Art. 5 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	Н
Présence du GSA recevant	H- 30 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 30 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Échauffement au filet	H- 13 minutes

### Art. 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS



GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la feuille de match	GSA recevant	
Envoyer les feuilles de match à la CSD	Avant le lundi 20h	
cd37.sportive@gmail.com en précisant M15F		

En cas de retard de saisie des résultats, la commission sportive pourra appliquer la pénalité suivante :

- Tous les matchs de l'équipe seront notés perdu par pénalité
- Aucun point attribué à l'équipe du GSA concerné pour cette journée de championnat.
- Descente dans la poule inférieure de l'équipe du GSA concerné
- Application des éventuelles amendes prévues par le comité.

# Art. 7 - FORMULE SPORTIVE

Brassages	2 poules de 6,1 set gagnant en 21 points,deux points d'écarts	
Formule	Monté/descente 4 poules de 3 (J2 à J) en <b>2 sets gagnants en 21 points</b> ,deux points d'écart, en cas d'égalité 3eme sets en 15 points deux points d'écart.	
Journée des Finales Départementales	4 poules de $3(1^{er} + 2^e + 3^e / 4^e + 5^e + 6^e / 7^e + 8^e + 9^e / 10^e + 11^e + 12^e)$ seront faites en fonction du classement général de la saison. Les points acquis lors des finales seront bonifiés et ajoutés au classement général.	
Forfait en phase de brassage	Voir article 9	
Forfait en championnat	voir article 9	

# Art. 8 - ARBITRAGE

Pour la phase de brassage auto-arbitrage par les entraîneurs.

Pour le championnat monté/descente, l'arbitrage est assuré par l'équipe qui ne joue pas.

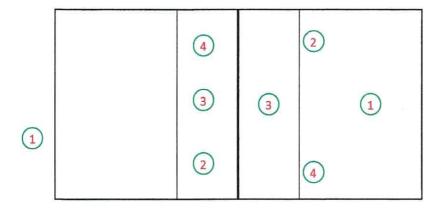


#### Art. 9 - FORMULE DE JEU

Les « Règles officielles de volley-ball (FIVB) » sont appliquées.

### Position des joueurs (ses) et numérotation :

- La position 1 sera celle du (de la) joueur (se) arrière.
- La position 2 sera celle du (de la) joueur (se) avant droit.
- La position 3 sera celle du (de la) joueur (se) avant centre.
- La position 4 sera celle du (de la) joueur (se) avant gauche.



## Position relatives des joueurs (ses) entre eux (au moment de la frappe du ballon au service) :

- Les joueur (ses) avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet).
- Le (la) joueur (se) arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs (ses) avant.

#### Service:

- Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un(e) joueur (se) qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.
- **ROTATION** au service, la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs (ses) sur le terrain (1 puis 2, 3 puis 4, puis de nouveau 1, ...).

# Remplacement des joueurs (ses) :

Le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- Le (la) joueur (se) de la position 1 qui ne pourra remplacer le (la) joueur (se) de la position 2.
- Un(e) joueur (se) remplacé(e) et sorti(e) de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

## Jeux des joueurs (ses) :

- Avants: le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif.
- Arrière: le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3m) et il ne peut pas contrer ou attaquer audessus du filet dans la zone avant.

## Temps morts:

• Equipes: 2 temps-mort de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

#### Les forfaits :

- Une équipe composée seulement de 3 joueurs (ses) pourra disputer les rencontres. Toutefois, les matchs joués seront comptabilisés comme perdu et l'équipe ne gagnera aucun point, mais elle n'est pas considérée comme forfait.
- Une équipe absente sera considérée comme forfait. Trois points par match forfait lui seront retirés du classement général. De plus, une indemnité forfaitaire lui sera appliquée pour chaque forfait.



# Art. 10 - POTS D'APRÈS MATCH

Le GSA affiché comme recevant doit prévoir un pot d'après match pour ses adversaires du jour. Une organisation différente est possible avec l'accord des autres GSA.

# Art. 11 - BALLON

Type de ballon autorisé	MOLTEN : V5M5000 et V5M4500 MIKASA : MVA200, MVA300, MVA320 et MVA330
GSA devant fournir les ballons	Organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition	6 par terrain
Nombre de ballons pour la rencontre	1

# Art. 12 - ACCESSION ET RELEGATION

	1 <sup>er</sup>	Champion départemental
Classement	2º à 12º	

# Art. 13 - INTERLOCUTEUR(S)

Commission Sportive	cd37.sportive@gmail.com
La Commission Sportive Départementale devra être en copie	e de tous les échanges par mail entre les clubs en
indiquant M1	5G